

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4271**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Boulevard urbain est (BUE), tronçon La Soie - marché n° 4 : Travaux de réseaux secs - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 10 juin 2013****Décision n° B-2013-4271**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Boulevard urbain est (BUE), tronçon La Soie - marché n° 4 : Travaux de réseaux secs - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de réseaux secs pour la réalisation du Boulevard urbain est (BUE), tronçon La Soie à Vaulx en Velin.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de 2002-2007 et reconduit dans celle de 2009-2014 dans le cadre de la politique C1 - Faire de l'environnement un moteur du développement, développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, faciliter les échanges entre les différents pôles urbains.

Par délibération n° 2011-2221 du 23 mai 2011, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme d'un montant de 25 515 397 € TTC pour la réalisation des travaux.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de réseaux secs pour le BUE, tronçon La Soie à Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 24 mai 2013, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Serpollet/Sobeca pour un montant de 610 713,40 € HT, soit 730 413,23 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de travaux de réseaux secs pour le Boulevard urbain est (BUE), tronçon La Soie à Vaulx en Velin et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Serpollet/Sobeca pour un montant de 610 713,40 € HT, soit 730 413,23 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O0344, le 23 mai 2011 pour la somme de 25 515 397€ TTC en dépenses.

**3° - Le montant** à payer en 2013 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.**